

DOSSIER N° 9139

A DETACHER

et à RETOURNER à l'OFFICE DEPARTEMENTAL des A.C. et V.G. - Impasse de la
Palestine à QUIMPER

M^{me} Ploux née Valentin Suzanne

demeurant à Pont de Buis

déclare avoir reçu la carte N° 112.988

de Combattant Volontaire de la Résistance qui lui a été attribuée en
application de la loi N° 49-418 du 25 mars 1949.

A Pont de Buis le 8 octobre 1956
(signature)

S. Ploux

EXTRAIT de la DECISION N° 18

Le PREFET du FINISTERE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Président de l'Office Départemental des Anciens Combattants
et Victimes de la Guerre,

VU la Loi N° 49-418 du 25 mars 1949, relative au Statut et aux
droits des Combattants Volontaires de la Résistance,

VU le Décret N° 50-358 du 21 mars 1950, portant règlement d'ad-
ministration publique pour l'application de la Loi N° 49-418 du 25 mars
1949 susvisée et notamment son article 4,

VU le Décret de codification N° 51-470 du 24 avril 1951 et no-
tamment son article 260,

21 AOUT 1956

VU l'arrêté en date du ~~6.2.1954~~, du Ministre des Anciens Combat-
tants et Victimes de la Guerre, donnant délégation de pouvoirs aux Préfets
pour l'attribution du titre de Combattant Volontaire de la Résistance à
certaines catégories d'ayants-droit,

VU les demandes présentées par les intéressés,

VU l'avis de la Commission départementale des Combattants Volon-
taires de la Résistance du FINISTERE,

D E C I D E :

Le titre de Combattant Volontaire de la Résistance est attribué
aux personnes dont les noms suivent :

NOM : VALENTIN (épouse PLOUX)

Prénoms : Suzanne

Adresse : Pont-de-Buis

Fait à QUIMPER, le 24 SEPT 1956

Pour extrait certifié conforme,
Le SECRETAIRE GENERAL
de l'OFFICE DEPARTEMENTAL,

Le PREFET,
signé : J. CHAPEL

OFFICE DÉPARTEMENTAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE
DU FINISTÈRE

Téléphone 14-50

QUIMPER, le
Impasse de la Palestine

10 SEPT 1950

Le Secrétaire Général de l'Office départemental,
à Monsieur le Procureur de la République

CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE
DE LA RÉSISTANCE

Dossier N° 9139

DEMANDE DE BULLETIN N° 2

Afin de permettre de compléter le dossier de
l'intéressé, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir
bien me faire parvenir — joint à la présente note — un
BULLETIN N° 2 du Casier Judiciaire de :

M VALENTIN Suzanne Juliette Alexandrine
né le 2 Mars 1908 à Rochefort-sur-Mer.

Le Secrétaire Général
de l'Office départemental,

C. FLOCH.

N.-B. — Prière de retourner la présente note à l'Office départemental.

VOIR AU DOS

20700

Cour d'Appel de Poitiers - Casier Judiciaire - ROCHEFORT-SUR-MER

Etat-Civil : EXACT

Bulletin N° 2 : NÉANT

20 SEPT 1956

Rochefort-sur-Mer, le 14 SEP 1956

Vu au Parquet :

Le Procureur
de la République,

Le Greffier du Tribunal,



[Handwritten signature]

Albertain

VOIR AU DOS

PREFECTURE DU FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS
VOLONTAIRES de la RESISTANCE
(Réunion du **24 SEPT 1956**)

Dossier n° 9139

Demande de Carte du Combattant Volontaire de la Résistance

présentée par :

M^{me} VALENTIN Suzanne-Juliette Alexandrine (épouse FLOUX)
née le 2/2/1908 à Rochefort-sur-mer. (Ch. M.)
demeurant Goul de Buis

Le postulant a fait partie du Réseau (ou du Mouvement) : *Jade*
du 1^{er} janvier 1942 au 15 sept^{re} 1944. *Amicol*
(produit un certificat d'appartenance délivré par l'autorité
militaire compétente). *FFC*

Remplit les conditions fixées au paragraphe A. du décret
n° 50.358 du 21 Mars 1950 (alinéa 4°).

(a appartenu à un Réseau ou un Mouvement de Résistance pendant
plus de 3 mois, avant le 6.6.44, dans la zone occupée par l'enne-
mi).

AVIS FAVORABLE

LE RAPPORTEUR

AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE :

FAVORABLE

Signature d'un membre
de la Commission,

n. luy

QUIMPER, le **24 SEPT 1956**

signature du
Secrétaire de la Commission,

[Signature]

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS

VOLONTAIRES de la RESISTANCE

(Réunion du)

Dossier n°

Demande de Carte du Combattant Volontaire de la Résistance présentée par :

M

né le

demeurant

--:-

Le postulant a fait partie des F.F.I. du FINISTERE
du au 10 Août 1944
(produit un certificat d'appartenance - modèle national)

Remplit les conditions fixées au paragraphe A du Décret n° 50.358 du 21 mars 1950 (alinéa 4°).

(A appartenu aux F.F.I., pendant plus de 3 mois avant le 6.6.1944, dans une zone occupée par l'ennemi).

AVIS FAVORABLE.

Le RAPPORTEUR,

AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE :

QUIMPER, le

signature du
Secrétaire de la COMMISSION

signature d'un
membre de la COMMISSION

9139

29 JUIN 1956

OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE

DEMANDE DE LA CARTE
DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE

29 JUIN 1956

Office départemental de
FINISTÈRE

Avis très important. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1) : PLOUX née VALENTIN
PRÉNOMS (2) : Suzanne Juliette Alexandrine
Pseudos (3) :
Date et lieu de naissance : 2 mars 1908 à Rochefort sur mer Charente maritime
Situation de famille : mariée - sept enfants
Profession : maire de Pont de Buis, Conseiller général du Finistère
Nationalité : française
Adresse actuelle (4) : Pont de Buis, Finistère

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940) :
~~.....~~

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération :
~~.....~~

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates) :
~~.....~~

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites) :
~~.....~~

(1) En lettres capitales.
(2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.
(3) Souligner le plus connu.
(4) Lorsqu'il s'agit d'une demande à titre posthume indiquer le nom et le dernier lieu de résidence du résistant décédé ainsi que le nom et l'adresse de l'ayant cause.

Décorations avec référence (J. O. du) }
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer } au titre de la résistance.

*a joint
attestation 1 et
1 bulletin misse
1 photo identité*

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance.

Indiquer avec lieux et dates :

- a. Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu:
- b. Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. F. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé.
- c. Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé; les responsabilités assurées ou les services rendus.
- d. Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.
- e. Les départements dans lesquels ont été accomplis les principaux actes de résistance.

Réseau Gade-chival.

Chef de réseau: Colonel Ollivier.

*Agent occasionnel du réseau dans la Finistère du 1 janvier 1942
au 15 septembre 1944 (Attestation ci-jointe)*

*Services rendus: Renseignements militaires recueillis et transmis,
hébergement d'un agent du réseau.*

CERTIFIÉ EXACT :

A *Pont de B.*, le *18 mai* 1956

Signature,

S. Flou

ATTESTATION

d'appartenance aux F. F. C.

DIRECTION DU PERSONNEL
MILITAIRE DE L'ARMÉE DE TERRE

6^{ème} BUREAU

RÉFÉRENCE : I. M. N° 407/FFCI/Adm

du 17 avril 1947.

N° 99.165

M ~~Edouard Suzanne~~, Juliette P. L. O. U. X néo VALENTIN

né le 2.3.1908, a participé à la

Résistance comme AGENT OCCASIONNEL des Forces Fran-

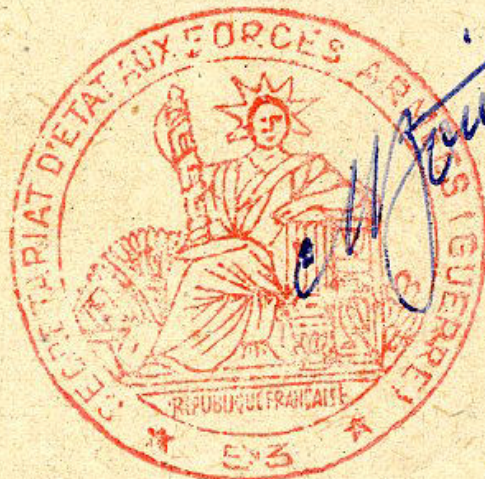
çaises Combattantes du 1.1.42 au 15.9.44

Réseau : JADE ANJOU

Paris, le 30 JUIN 1955 19.....

CERTIFIÉ EXACT :

Pour le Ministre & par Délégation
Pour le Général Directeur
P.O. Le Lt-Colonel BOUTTE Chef du 6^{ème} Bureau

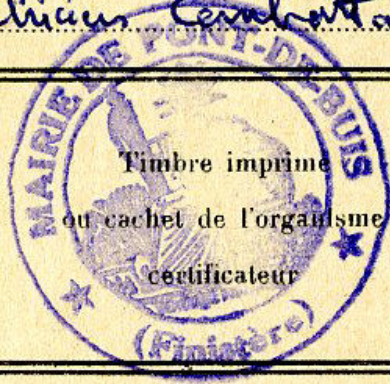


Les Services accomplis comme « Agent Occasionnel » ne constituent qu'un acte de résistance et ne peuvent compter comme services militaires actifs.

ORGANISME DESTINATAIRE

(Désignation et adresse)

Office national des
Anciens Combattants



FICHE INDIVIDUELLE D'ÉTAT CIVIL

dressée en application du décret du 26 septembre 1953

et de l'arrêté du 26 octobre 1953

NOTA; — A la demande de l'intéressé, il peut être établi soit une fiche séparée pour chaque membre de la famille (fiche individuelle), soit une fiche collective (fiche familiale), l'our valoir certificat de vie, de célibat, de non-remariage, de non-divorce, la ou les mentions *non décédé, non marié, non remarié, non divorcé* devront, selon les cas, figurer expressément dans la marge en face des prénoms de la personne intéressée.

NOM (1): VALENTIN
(Nom de jeune fille pour les femmes mariées ou veuves)

Epouse ou ~~veuve~~ de (2): PLOUX
(Nom du mari)

Prénoms: Suzanne Juliette Alexandrine
(Au complet dans l'ordre de l'état civil)

Né le 2 mars 1908
(Le mois doit être inscrit en toutes lettres)

à Rochefort sur mer Charente maritime
(Commune et département. Pour Paris et Lyon, indiquer l'arrondissement)

de Armand Valentin
(Nom et prénoms du père)

et de Louise Mallet
(Nom et prénoms de la mère)

(1) En lettres capitales.
(2) Rayer la mention inutile.

En application de l'article 161 du code pénal sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 40.000 à 400.000 fr, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié ou modifié une attestation ou un certificat originairement sincère.

Certifié conforme
aux pièces présentées

Nom du préposé
(Signature)



Je soussigné (nom, prénoms)
Valentin Suzanne épouse
Ploux

certifie sur l'honneur l'exactitude des
déclarations portées sur la présente
fiche.

A Pont de Buis, le 22 juin 1956
(Signature)